

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2015**

**Présents** : M. Alain Laforest, M. Alain Bellessort, Mme Christiane Rampon, M. Philippe Nicaud, Mme Viviane Alarcon, M. Michel Audard, M. Jany Cancela, Mme Mireille Chambon-Martin, M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère, M. Cyril Velay.

**Excusées** : Mme Catherine Cinquin (*pouvoir à Mireille Chambon-Martin*), Mme Patricia Gerin, Mme Chantal Tardy (*pouvoir à Philippe Nicaud*)

**Secrétaire de séance** : M. Michel Audard

### **Approbation du procès verbal du conseil municipal du 17 décembre 2014**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à 13 voix « pour » et 1 abstention le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2014.

### **Informations**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu beaucoup de cartes de vœux d'élus. Il trouve que cela représente une dépense importante.

Monsieur le Maire informe le conseil que le Département, via le contrat pluriannuel, a versé à la commune une subvention de 23 762 € concernant l'acquisition et les travaux en logement du 1<sup>er</sup> étage de la Maison Chervet.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du jugement de la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans l'affaire M. ou Mme Devinant contre la Commune de Régnié-Durette concernant le permis de construire au lieu-dit « Les Forchets ».

La Cour Administrative d'Appel de Lyon

DECIDE :

Article 1 : l'ordonnance du 16 avril 2013 du Président de la 2<sup>ème</sup> chambre du tribunal administratif de Lyon est annulée.

Article 2 : La demande présentée par M. et Mme Devinant, M. et Mme Nuguet, M. et Mme Turrin, et M. et Mme Cavalier devant le tribunal administratif de Lyon est rejetée.

Article 3 : M. et Mme Devinant, M. et Mme Nuguet, M. et Mme Turrin, et M. et Mme Cavalier verseront à la commune de Régnié-Durette, une somme globale de 1 500 euros sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de la justice administrative.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à M. et Mme Devinant, M. et Mme Nuguet, M. et Mme Turrin, et M. et Mme Cavalier, à la commune de Régnié-Durette et à M. et Mme Fabien Forchi.

### **Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Alain Bellessort présente une DIA pour les parcelles 079 AR 72, 74 et 83 au lieu-dit « Aux Maisons Neuves ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **PLU : Relevé topographique – Choix d'un géomètre**

Alain Bellessort informe le conseil que suite à la réunion publique du 15 janvier 2014, la commission urbanisme a jugé indispensable de faire une étude plus approfondie. Pour cela, il a demandé des devis à 3 géomètres et à un bureau d'étude. Il remet un tableau récapitulatif à chaque conseiller.

Jany Cancela demande à Alain Bellessort si M. Dominique Morel, géomètre, est déjà intervenu lors d'une commission urbanisme. Alain Bellessort lui répond que oui, mais qu'il est venu bénévolement. Jany Cancela précise qu'il a été inscrit dans le compte-rendu de la commission urbanisme du 6 janvier 2015 que le devis de Monsieur Morel est complet et volontairement bon marché en vue de se positionner pour la poursuite du PLU.

Alain Bellessort précise que des devis ont été demandés par la suite à d'autres géomètres. Alain de Romefort précise que M. Morel est le géomètre le plus à même, pour que la commune achète les terrains. Il demande également où, dans le tableau récapitulatif, apparaît la concertation avec la population.

Jany Cancela et Mireille Chambon-Martin précisent qu'Alain Bellessort aurait dû faire une « consultation en appel d'offre ». Alain Bellessort lui affirme avoir lancé une consultation par courriers manuscrits. Jany Cancela fait remarquer que les secrétaires de mairie auraient pu faire ces courriers pour lancer la consultation.

Mireille Chambon-Martin trouve que certaines personnes de la commission urbanisme sont là pour leurs intérêts personnels, ce qui la gêne fortement. Monsieur le Maire lui répond que ce sera au conseil municipal d'être vigilant.

Alain Bellessort précise qu'il participe à des formations urbanisme, les intervenants de ces formations conseillent de faire des études plus approfondies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix « pour » et 3 abstentions, décide de choisir le devis de Dominique Morel, géomètre, pour un montant de 2 970 € HT soit 3 564 € TTC.

## Finances

### Demande de subvention du Collège de Beaujeu pour voyage en Angleterre

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, informe le conseil qu'un voyage en Angleterre est organisé du 1<sup>er</sup> au 6 mars 2015 pour les élèves de 4<sup>ème</sup> du collège de Beaujeu. Une subvention est demandée pour les 12 enfants de la commune de Régnié-Durette qui y participeront. Il invite le conseil municipal à délibérer sur l'octroi de cette subvention pour aider financièrement les familles concernées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 30 € par élève de Régnié-Durette pour participer au voyage en Angleterre, précise que les crédits seront inscrits à l'article 65738 du budget primitif 2015.

### Tarifs et participations 2015

Philippe Nicaud, adjoint aux finances propose au conseil les tarifs 2015 suite au travail de la commission finances.

Droit d'occupation pour les forains pour les conscrits : 40 € par manège

Droit de stationnement des commerçants ambulants : 80 € à l'année

Cimetière – columbarium :  
15 ans : 600 €  
30 ans : 900 €  
Jardin du souvenir : gratuit

Cimetière – concession :  
30 ans : 80 € le m<sup>2</sup>  
50 ans : 150 € le m<sup>2</sup>

Cyberespace :  
Abonnement : 11 € par famille et par an  
Impression noir et blanc : 0,10 €  
Impression couleurs : 0,30 €  
Atelier informatique vendredi matin : 3 € les 2 heures  
Atelier informatique lundi soir : 6 € les 2 heures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés.

Tarifs pour l'Espace Loisirs et la salle des fêtes, un tableau est distribué aux conseillers.

| <b>Salles</b>             | <b>Durée ou objet</b>                               | <b>Tarifs habitants de Régnié-Durette</b>                                   | <b>Tarifs habitants extérieurs ou associations extérieures</b>              | <b>Associations communales</b>   |
|---------------------------|---|---|---|--|
| <b>Espace Loisirs</b>     | 1 jour  | <b>510 €</b><br>+ frais eau, gaz, edf<br>(caution de 1000 € + 500 € ménage) | <b>950 €</b><br>+ frais eau, gaz, edf<br>(caution de 1000 € + 500 € ménage) | <b>Gratuité totale</b><br>(caution de 1000 € + 500 € ménage)                       |
| <b>Bar espace Loisirs</b> | 1 jour  | <b>200 €</b><br>(Caution 1000 € + 200 € ménage)                             |   | <b>Gratuité totale</b><br>(caution de 1000 € + 200 € ménage)                       |
|                           |   |   |   |  |
|                           | 1/2 journée<br>(uniquement pour les « funéraires ») | <b>70 €</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage)                            | <b>70 €</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage)                            |  |
| <b>Salle des Fêtes</b>    | 1 jour sans cuisine                                 | <b>130 €</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage)                           | <b>200 €</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage)                           | <b>Gratuité totale</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage)                        |
|                           | 1 jour avec cuisine                                 | <b>250 €</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage + 200 € ménage cantine)    | <b>360 €</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage + 200 € ménage cantine)    | <b>Gratuité totale</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage + 200 € ménage cantine) |
|                           | 2 jours sans cuisine                                | <b>250 €</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage)                           | <b>360 €</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage)                           | <b>Gratuité totale</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage)                        |
|                           | 2 jours avec cuisine                                | <b>400 €</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage + 200 € ménage cantine)    | <b>590 €</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage + 200 € ménage cantine)    | <b>Gratuité totale</b><br>(caution de 600 € + 300 € ménage + 200 € ménage cantine) |

Toute association ayant son siège sur Régnié-Durette depuis plus de 3 ans, aura la gratuité totale sans frais de fonctionnement. Tout transfert de cet avantage auprès d'un tiers privé justifiera l'annulation de celle-ci et pour une durée indéterminée.

Pour le Raid bleu qui bénéficie d'une gratuité association, les frais de fonctionnement de 130 € ainsi que l'eau, le gaz et l'edf seront facturés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions tarifaires telles que présentées.

Monsieur le Maire précise que pour les associations qui bénéficieront de la gratuité, la mairie sera rigoureuse sur le ménage et l'état des lieux.

#### Chauffage du logement de la Maison associative

Philippe Nicaud explique au conseil qu'il est actuellement demandé une provision de 65 € par mois pour le chauffage de ce logement. Il propose au conseil d'augmenter le montant de cette provision à 90 € afin que les locataires aient moins à rembourser lors de l'ajustement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'augmenter la provision à 90 € par mois pour le chauffage du logement de la Maison Associative.

#### **Vote des subventions 2015**

Distribution aux conseillers du tableau des subventions étudiées en commission des finances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

- 300 € pour APG-CATM,
- 60 € pour l'amicale des donneurs de sang,
- 3 360 € au restaurant scolaire du Sou des Ecole,
- 2 € / jour / enfant pour l'amicale Laïque de Beaujeu, soit une provision de 500 €,
- 300 € pour les Restos du Cœur,
- 2€ / jour / enfant pour le Chat Pito, soit une provision de 1 500 €,
- 1 000 € au budget « jeunes joueurs » de Beaujolais Basket sous réserve de la production de ce budget,
- 2 000 € pour la coopérative scolaire,
- 200 € de provision pour une subvention en vue d'une action culturelle non affectée pour le moment,
- 200 € de provision pour le remboursement de l'électricité prise au caveau pour les toilettes publiques,
- 576 € au Sou des Ecoles pour le cabinet comptable chargé d'établir les payes des salariées.

#### **Mandatement des dépenses en investissement**

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, informe le conseil municipal l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales précisant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés à l'alinéa ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Conformément aux textes en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article pour la dépense suivante :

- Le relevé topographique concernant le Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 2 970 € HT soit 3 564 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la dépense de 2 970 € HT soit 3 564 € TTC, pour le relevé topographique concernant le Plan Local d'Urbanisme, s'engage à inscrire cette dépense au Budget primitif 2015.

#### **Convention S.P.A. 2015**

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, présente au conseil municipal la convention avec la Société protectrice des Animaux pour la mise en fourrière des animaux trouvés ou errants sur la commune. Il précise que cette convention ne comprend aucun transport, aucune capture pour la prise en charge initiale. Le coût est de 0,28 € par an et par habitant, comprenant uniquement la prise en charge des animaux par la S.P.A. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix « pour » et 1 abstention, accepte la proposition de convention avec la S.P.A. pour la prise en charge des animaux errants sur la commune au refuge de Saint Jean d'Ardières, accepte le montant de la redevance annuelle qui s'élève à 0,28 € par habitant pour l'année 2015, autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

#### **Bâtiments**

##### **Achat blocs de secours pour le bâtiment de la mairie**

Alain Bellessort informe le conseil qu'il y a lieu de remplacer tous les blocs de sécurité du bâtiment de la mairie car plus aucun ne fonctionne. Un devis a été établi pour le remplacement de 5 blocs de sécurité pour un montant de 597,42 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de faire remplacer ces blocs de sécurité.

##### **Achat fournitures sol cave des pompiers**

Alain Bellessort explique au conseil que les pompiers ont fait une demande pour la prise en charge par la mairie des matériaux pour terminer le revêtement du sol de leur cave. Il précise que tous les travaux qui ont été effectués dans cette cave avaient été réalisés en accord avec l'ancienne mandature et les fournitures payées par celle-ci. Le montant du devis est

de 253,66 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'achat de ces fournitures pour un montant de 253,66 €.

### **Syder : demande de retrait de la commune de Givors**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de Givors a demandé son retrait du Syder. Pour cela, les conseils municipaux doivent délibérer. Mireille Chambon-Martin demande si ce retrait aura un impact financier sur la commune. Monsieur le Maire lui répond qu'il se renseignera. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix « pour » et 3 abstentions, accepte le retrait de la commune de Givors du Syder.

### **Commissions communales et intercommunales**

#### **Commission communication**

Christiane Rampon informe le conseil que le bulletin communal a été réalisé par la société Manacrée de Villié-Morgon. 500 exemplaires ont été imprimés. Elle demande aux conseillers de refaire un point concernant leur tournée. Monsieur le Maire précise qu'il est important que les personnes qui ont en charge la distribution le fassent rapidement, car les habitants de « la Ronze » et « la Haute Ronze » l'ont eu 15 jours après les autres. Si un conseiller ne peut pas les distribuer, il demande à ce que la mairie en soit informée. Alain de Romefort lui répond que vu ce qu'il y avait d'écrit dans ce bulletin, il a refusé de les distribuer.

En ce qui concerne le site internet, il est en ligne depuis le 11 janvier. La facture est arrivée en mairie pour un montant de 3 396 € TTC. Comme prévu dans le devis, la société Isinet accorde la gratuité de la maintenance du site jusqu'en juillet, un portable d'occasion ainsi que le dépannage et la fourniture de pièce d'un poste pour l'école ont été offerts. Il y a eu 4h de formation au lieu de 2h30 pour 3 personnes, sans supplément. Et le site est optimisé pour les smartphones et les tablettes.

Elle précise que la commission se réunira régulièrement afin de faire un point. Les associations, les viticulteurs et les artisans commerçants ont été contactés pour qu'ils fassent parvenir leurs informations pour la mise à jour du site. Elle tient à remercier les membres de la commission communication pour leur implication dans ce projet pour qu'il soit finalisé pour les vœux du Maire.

#### **Commission voirie**

Patrick Favre informe le conseil des travaux réalisés sur 2014 :

Les Granges Bruyères, la Plaigne, Les Bruyères, Lachat, les Chastys, la Tour bourdon, Ponchon, Les Bulliat, la Ronze et les Bois pour un montant de 78 064 €. En ce qui concerne les travaux 2015, les Braves sont mis en attente pour l'instant, les Chastys sont à terminer, le Py de Bulliat pour la partie mitoyenne coté Thulon, un contact a été pris avec la Mairie de Lantignié pour que les travaux soient faits conjointement, et Montmay.

La communauté de Communes Saône Beaujolais demande aux communes de planifier leurs travaux de voirie sur 3 ans.

Concernant les travaux programmés par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, aux Forchets et à Vernus, des dossiers ont été déposés et devraient aboutir.

Une prochaine commission devrait avoir lieu d'ici la fin février.

#### **Commission bâtiments**

Alain Bellessort informe le conseil, que suite au vandalisme à l'Espace Loisirs, des devis ont été demandés pour les réparations. Il reste en attente celui concernant la cheminée de la chaudière. Dès la réception de tous les devis, ils seront transmis à l'assurance.

Concernant les détecteurs de fumées, la commune devra prendre en charge l'achat ainsi que l'installation dans les 9 logements communaux.

Suite aux dégradations de l'espace loisirs une réflexion est en cours pour faire changer les serrures des salles communales. Des contacts ont été pris avec 3 entreprises de serrurerie. Monsieur le Maire souligne qu'avant de changer les serrures il faudrait tout d'abord faire régler les portes, surtout la porte à l'arrière de l'espace loisirs où les jeunes sont rentrés.

Alain Bellessort précise que la commission travaille sur ce sujet.

#### **Commission intergénérationnelle**

Marie-Hélène Labruyère souhaiterait avoir un retour sur la distribution des colis des aînés. Elle fait un tour de table pour avoir le ressenti des conseillers. Après le tour de table, il en ressort que les colis pour les couples étaient les mêmes que pour une personne seule, qu'il faudrait peut-être décaler l'âge mais petit à petit.

En ce qui concerne les cheminements doux, la commission va se mettre en lien avec les sentiers pédestres.

Pour les adolescents, une enquête partira sur les réseaux sociaux pour les vacances de Pâques. Jany Cancela demande si le conseil sera informé du contenu de l'enquête qui sera soumise aux jeunes. Marie-Hélène Labruyère lui répond que non, il n'est pas prévu que cette enquête passe devant le conseil.

#### **Commission école**

Cyril Velay informe le conseil qu'une réunion avec les DDEN a eu lieu le 31 janvier suite à leur visite de l'école. Les DDEN ont souligné la bonne cohésion entre la mairie, l'école et eux-mêmes.

Un conseil d'école a eu lieu le 3 février. L'effectif pour cette année est de 133 élèves, une estimation est donnée à 135 élèves pour la rentrée prochaine, ouverture de classe à partir de 136 élèves. Plusieurs demandes ont été faites par l'école concernant l'informatique et les travaux de bâtiments. La directrice a remercié la commune pour la peinture de la classe de M. Roche et pour le balayage des classes les mardis et vendredis matins.

Il informe également le conseil avoir participé à la réunion avec les bénévoles de « génération mouvement » intervenant pour les « Nouvelles Activités Périscolaires ». Un point sur la 1<sup>ère</sup> période a été fait.

La commission se réunira très prochainement car un courrier de l'inspection de l'académie est arrivé en mairie le 9 février pour une réponse au 3 mars concernant l'organisation des « NAP » pour la rentrée prochaine.

### **Commission finances**

Philippe Nicaud informe le conseil que la commission travaille sur le budget depuis le 27 janvier.

En ce qui concerne le dossier des assurances bâtiments les consultations avancent de façon très intéressante.

### **Commission économie Locale**

Philippe Nicaud informe le conseil que le projet Beaujolez-vous a été mis en aparté pour cette année. La commission travaille sur d'autres possibilités.

Suite à un tour des carrefours de la commune, un rapport sera rédigé sur la signalisation.

Monsieur le Maire regrette qu'aucun membre de la commission économie locale n'était présent lors du concours du Cru Régnié.

### **Commissions intercommunales**

Alain de Romefort précise que le budget du syndicat des rivières a été voté. Il informe le conseil qu'il analysera toutes les études qui ont pu être faites sur les seuils des rivières.

Alain de Romefort informe le conseil que dans le cadre du Siamva, une étude est en cours sur le problème de la station d'épuration de Ponchon, avec 3 possibilités éventuelles:

- une nouvelle station d'épuration à « Ponchon »,
- Une nouvelle station conjointe Cercié-Régnié « Ponchon »,
- Une nouvelle station Cercié-Régnié « Ponchon » mais qui récupérerait également une partie de Saint-Lager.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil qu'un conseil communautaire a eu lieu le 18 décembre. Concernant le tourisme, une convention a été établie entre la CCSB et l'Office de Tourisme Beaujolais vignoble, pour une durée de 3 ans. Concernant la taxe de séjour, elle précise qu'elle est bien reversée en intégralité à l'Office de Tourisme. Cette taxe de séjour qui avait été uniformisée entre les 2 anciennes communautés de communes risque d'augmenter en 2016.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil qu'un forum sur Géopark en Beaujolais aura lieu le 26 février à 14h à Graves sur Anse.

### **Questions diverses**

Christiane Rampon présente les chiffres 2014 du cyberspace.

|  | Situation décembre 2013 | Situation décembre 2014 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Utilisation des ordinateurs hors ateliers          | 512                     | 867                     |
| Utilisation des ordinateurs ateliers et formations | 608                     | 999                     |
| Visiteurs  | 197                     | 179                     |
| Utilisateurs pendant les heures d'ouverture        | 1620                    | 2009                    |
| Utilisateurs pendant les ateliers et formations    | 728                     | 819                     |

Fréquentation du cyberspace sur 2014 : 3007. Il y a eu 33 inscriptions et 60 réabonnements. 1800 livres ont été prêtés

Concernant les recettes du cyberspace, les abonnements et réabonnements 930 €, les impressions 41,40 €, les ateliers du vendredi matin (45 séances) 972 €, les ateliers du lundi soir (16 séances) 696 €.

Philippe Nicaud demande si Madame Isabelle Bonnet interviendra lors d'un conseil car il souhaiterait connaître les projets pour l'année 2015. Il lui est répondu qu'elle interviendra lors d'un prochain conseil.

Patrick Favre informe le conseil que les marches d'escaliers en travaux devant la mairie seront remplacées par des plantations de végétaux.

Marie-Hélène Labruyère souhaiterait qu'il soit inséré dans le compte-rendu une partie du procès-verbal de la CCSB concernant la suppression des seuils des rivières de l'Ardières.

#### ***c. Hydraulique - demande de subvention pour l'opération de mise en place de rivières de contournement dans le cadre de l'effacement des seuils sur les communes de Quincié en Beaujolais, Régnié-Durette, Cercié et Les Ardillats :***

*Rapporteur : Jacky MÉNICHON*

*Monsieur le Président expose à l'assemblée la problématique réglementaire d'effacement des seuils prioritaires.*

*Il est précisé que plusieurs opérations d'effacement de seuils prioritaires sont inscrites au contrat de rivière piloté par le SMRB, à savoir :*

- *Le seuil de la Serrières sur la commune de Cercié, dont l'effacement est prévu en deux temps, tout d'abord à peu près la moitié du seuil, puis dans un second temps l'effacement de la totalité si nécessaire,*
- *Le seuil dit « le Collier » (code ROE 58 895 – « Châtillon »), sur la commune des Ardillats, dont l'aménagement va permettre d'assurer la continuité écologique, mais également de consolider le mur de soutènement en rive gauche afin de protéger la voirie,*
- *Le seuil de Montmay (code ROE 60 139) situé à la limite des communes de Quincié en Beaujolais et de Régnié Durette et pour lequel une rivière de contournement est prévue de façon à conserver l'intérêt patrimonial de cet ouvrage (étude préalable),*
- *Le seuil de la Bruyère ou « Moulin Tondu » (code ROE 19615), situé sur la commune de Cercié, où, là aussi, il est préconisé la mise en place d'une rivière de contournement pour préserver le patrimoine (étude préalable).*

*Dans le cadre de ces opérations, la CCSB sollicite l'aide financière la plus large possible de la Région Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau RMC et de tout autre partenaire.*

M. Ménichon rappelle que les directives européennes imposent les suppressions de seuils, qui sont à la charge des propriétaires. Or la Direction Départementale des Territoires (DDT) n'a pas averti les propriétaires, comme elle devait le faire. La CCSB se propose d'aider les propriétaires, afin d'obtenir les subventions de l'agence de l'eau et de réaliser ces actions avant les dates limites, selon les priorités. Dans certains cas une rivière de contournement remplacerait l'effacement du seuil (moulin de Durette...).

M. Fayard s'inquiète de l'influence de la suppression des seuils sur la rapidité des montées d'inondations, en ne permettant plus une répartition latérale de l'eau. M. Ménichon estime que ces montées rapides sont liées à l'importance des pluies et non à cet effacement de seuils, ceux-ci ayant eu une fonction économique et non hydraulique.

M. De Romefort veut porter la parole des habitants, il a visité les seuils avec M. Laforest ; il n'est pas convaincu et croit savoir que les truites sont revenues massivement vers Cercié. Outre les enjeux patrimoniaux, il pense à un conflit possible entre la suppression de seuils et la conservation des zones humides et des prairies qui sont exploitées. Il doute de se trouver devant un ukase d'application trop rude d'une directive qui peut faire l'objet de dérogations. Il souhaite qu'une information et un débat aient lieu. M. Fialaire rappelle que l'objet de cette délibération est de demander des subventions, afin d'aider les propriétaires qui risquent de se trouver contraints. M. Ménichon indique que si d'autres solutions sont possibles, la CCSB les adoptera, mais il confirme les contraintes européennes et la difficulté technique relative à la définition de dérogations, qui doivent se faire de façon globale sur une rivière.

M. Thien n'aborde pas la question sous l'angle technique, mais en termes d'utilisation de fonds publics. Est-ce que l'effacement de ces seuils doit être une priorité par rapport à d'autres dépenses ?

M. Ménichon répond que le risque est de laisser le propriétaire seul, devant une mise en demeure de la part de l'Etat d'avoir à raser son seuil, avec un coût important à sa charge. La CCSB est preneuse d'alternatives, si elles existent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (une opposition : M. Méra) décide :

- DE SE COORDONNER avec le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais pour la réalisation de ces opérations ;
- DE SOLLICITER le concours financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) pour les opérations ci-avant ;
- DE SOLLICITER le concours financier de la Région Rhône-Alpes pour les opérations ci-avant ;
- DE SOLLICITER le concours financier du Département du Rhône pour l'octroi d'une ou plusieurs aides complémentaires à celle de l'agence de l'eau RMC et de la Région pour ces mêmes opérations ;
- DE SOLLICITER tout autre organisme ou collectivité susceptibles d'apporter des aides complémentaires ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une autorisation de réalisation anticipée des études et des travaux pour prendre en compte les contraintes liées à leur déroulement. Le cas échéant, AUTORISE le Département du Rhône à percevoir les aides de l'agence de l'eau RMC pour son propre compte et à lui reverser en intégralité ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions d'aides afférentes ;
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Jany Cancela informe le conseil qu'il est farouchement opposé à changer l'âge de distribution des colis des aînés.

Jany Cancela souhaiterait connaître le coût du bulletin communal. Christiane Rampon lui répond que c'est environ 1 400 €.

Jany Cancela demande à Viviane Alarcon où en est son enquête sur le coût de l'eau. Elle lui répond être en attente d'une facture pour pouvoir finaliser son rapport. Il sera présenté prochainement.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil que plusieurs personnes se sont plaintes des salles communales qui étaient très peu chauffées. Les membres du club Lou Gra's Mottes ont eu froid à la maison associative, ainsi que des parents de jeunes joueurs de basket à l'espace loisirs. Michel Audard souligne qu'il doit bien y avoir un problème à l'espace loisirs, car lorsque le chauffage se coupe la seule façon de le réarmer est de faire disjoncter dans le tableau électrique. Cette pratique est relativement dangereuse. Christiane Rampon souligne que pour la maison associative il faudrait peut-être revoir les joints des fenêtres surtout côté nord.

Mireille Chambon-Martin demande si le délai pour la consultation des dossiers de conseil est de 3 jours francs ou de 3 jours ouvrés. La réponse est 3 jours francs. Alain de Romefort dit que c'est un problème, et qu'il faut que les dossiers soient prêts avant les 3 jours ou alors que ces documents soient scannés et envoyés aux conseillers.

Michel Audard souhaiterait que le conseil réfléchisse pour installer une structure qui permettrait d'annoncer les manifestations à Saint-Vincent. La commission communication se penchera sur ce sujet.

Viviane Alarcon souligne que la commission a bien travaillé sur le site internet. Elle souhaiterait qu'il y ait une messagerie indépendante de la boîte à idée pour que les conseillers soient directement contacter avec une adresse mail qui leur serait propre. Ce sujet sera à aborder en commission communication.

Marie-Hélène Labruyère demande à Monsieur le Maire s'il n'a pas reçu un courrier en mairie adressé au maire et aux conseillers qui aurait dû être lu en conseil.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de ne pas donner des informations erronées s'ils ne connaissent pas la réponse lorsqu'ils sont interpellés par des administrés.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a déposé une plainte contre le blog des 2 clochers.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y aura les élections départementales les 22 et 29 mars. Il fait passer aux conseillers un tableau afin qu'ils s'inscrivent pour les tours de scrutins.

Le prochain conseil municipal aura certainement lieu le lundi 23 mars. Mireille Chambon-Martin demande à ce que les dates de vacances scolaires soient évitées.

**La séance est levée à 23h28**